



**PREFECTURE DU LOT**  
Direction Départementale des Territoires du Lot

# AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter un établissement de préparation et de conditionnement de limonade et ses installations annexes accordée à la SARL BOISSONS LE BOIS BORDET située sur la commune de LACAPELLE-MARIVAL.

Par arrêté préfectoral du 30 octobre 2015, la SARL BOISSONS LE BOIS BORDET a reçu l'autorisation d'exploiter un établissement de préparation et de conditionnement de limonade et ses installations annexes situés au lieu-dit « Bois Bordet », sur la commune de LACAPELLE-MARIVAL (46120).

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ainsi qu'aux prescriptions de l'arrêté susvisé. Ces dernières s'appliquent également aux autres installations ou équipements exploités dans l'établissement qui, mentionnés ou non à la nomenclature ICPE, sont de nature de par leur proximité ou leur connexité avec une installation soumise à autorisation, à modifier les dangers ou inconvénients de cette installation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cet arrêté à la mairie de : LACAPELLE-MARIVAL où est déposée une copie.

Fait à CAHORS, le 3 novembre 2015

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur départemental  
des territoires du Lot,  
Le secrétaire général

EMMANUEL DUFOUR